

Compte rendu de la réunion du 4 novembre 2013

La réunion du Groupe de Pharmacologie Sociale s'est tenue **le lundi 4 novembre 2013** à la Bibliothèque du Laboratoire de Pharmacologie Clinique et Médicale, Faculté de Médecine, Allées Jules-Guesde **de 14h à 16h**.

Le programme comprenait :

- Les génériques : différences objectives et préférences subjectives (Agathe Camus, Université Le Mirail)

- Transparence en Santé : compte rendu d'une journée thématique à la Faculté de Droit de St Etienne (G Durrieu)

1 - Les génériques : différences objectives et préférences subjectives (Agathe Camus)

Le médicament générique est un produit « monstre » pour l'économie standard et la sociologie de la mesure : il fait l'objet d'une différenciation par les prix alors même qu'il est certifié homogène par les autorités sanitaires publiques. Deux biens (générique et princeps), se différencient par leurs prix tandis qu'ils sont certifiés équivalents. La mise en place du marché des médicaments génériques en France s'inscrit dans une logique d'administration du marché justifiée par la prise en charge socialisée des dépenses de médicament. Les années 1990 ont connu une tentative de la part des pouvoirs publics de promouvoir une concurrence par les prix sur le marché des médicaments, qui diffère de la dynamique de différenciation des produits qui opérait jusque-là. Face à la réticence de certains consommateurs envers les médicaments génériques, il s'agissait alors de promouvoir un principe d'équivalence entre les médicaments génériques et les médicaments princeps qui reposait sur les caractéristiques objectives de ces produits, tout en cherchant à neutraliser les préférences subjectives des consommateurs. Nous avons donc essayé de voir en quoi il était difficile de réduire le hiatus ainsi créé entre une mise en équivalence objective renvoyant à des propriétés essentielles définies pharmacologiquement et une mise en équivalence subjective dont le référent est l'attachement du patient à un produit, en vertu de ses qualités subjectives.

2 Transparence en Santé : compte rendu d'une journée thématique à la Faculté de Droit de St Etienne (G Durrieu)

La transparence constitue aujourd'hui un point essentiel en politique, ayant pour but de moraliser la vie publique. Au fil du temps, les législations en matière de transparence ont, certes, permis des progrès substantiels. Toutefois, la découverte successive de scandales sanitaires a fait apparaître comme étant une évidence la nécessité d'accroître la transparence en matière de santé.

En ce sens, tous les acteurs dans le domaine de la santé, que sont les autorités, les industries, les établissements de santé, les médecins et le patient lui-même, sont soumis, à des degrés différents, à une certaine obligation de transparence, notion qu'il s'agit de circonscrire. Elle apparaît dès lors comme un instrument de gouvernance. Mais, appliquée avec excès, elle devient une injonction qui peut conduire à exposer toute information sans distinction à tout individu. Ainsi utilisée avec démesure, elle peut produire des effets contraires à l'objectif poursuivi de sécurité. Or, la transparence doit être entendue comme un moyen de mettre en place une **démocratie sanitaire** en permettant aux patients, aux consommateurs et aux citoyens d'accéder à une information adaptée, et limitée à ce qui est utile et nécessaire. Elle doit, en réalité, être un moyen pour rétablir la confiance des citoyens et acteurs de santé en leur système de santé et non devenir un objet de défiance. Instrument perfectible, la transparence doit encore évoluer afin qu'en balance avec la réserve soit atteint un équilibre efficace permettant d'assurer la juste information et la sécurité en santé.

La prochaine réunion du GPS se tiendra le **31 mars 2014** à 14 heures à la bibliothèque du laboratoire de Pharmacologie Médicale de la Faculté de Médecine, Allées J Guesde, Toulouse.